

Intersyndicale a&o Systems+Services France

Tous en grève le 6 novembre !

Comme chaque année, aucune négociation salariale n'est possible : la Direction se contente de satisfaire à ses obligations légales, mais sans aucune volonté avérée de négocier quoique ce soit.

Pourquoi faire grève ?

- Parce que nous sommes **INSATISFAITS** de la seule proposition faite par la Direction lors des NAO : augmenter de 3% les salaires (brut) annuels inférieurs à 20 000 euros pour 107 (?) très bas salaires, soit 90.000€ (coût moyen d'un seul cadre supérieur)
- Pour exprimer avec unité et force notre mécontentement et affirmer à une Direction dirigiste et inflexible le malaise social de plus en plus perceptible dans l'Entreprise.

Nous demandons:

- Une augmentation des salaires conséquente, **pas l'aumône**, qui touche la majorité du personnel avec un engagement de la Direction, sur plusieurs années, afin de rattraper une partie de la perte du pouvoir d'achat ...
- Amélioration des conditions de travail (respect du collaborateur et de ses droits)
- Un plan réel pour les métiers, la carrière et la Formation dans l'Entreprise.

Mais aussi, une étude immédiate:

- de tous les laissés-pour-compte depuis des années qui voient leur niveau de vie sombrer parce qu'ils n'ont plus vu leur salaire évoluer depuis 5, 10, voire 20 ans !

Et enfin:

- Une augmentation automatique de + 8% indexé sur la revalorisation des minimas conventionnels compensant la perte du 13^{ème} mois
- Reconnaissance (dans le statut et le salaire) des diplômes obtenus
- Travail sur 4 jours par semaine (économie sur les déplacements)
- L'obtention de chèques transport trajets allers-retours
- La revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants et du forfait repas

Aujourd'hui, il n'y a pas de négociation réelle possible sans épreuve de force !

- Le droit de grève est légal et inscrit dans la constitution
- Tout salarié (syndiqué ou non) peut faire grève en ayant prévenu sa hiérarchie, laquelle n'a aucun avis à donner sur votre position (l'exercice du droit de grève ne saurait donner lieu de la part de l'employeur à des mesures discriminatoires ...)
- La loi n'interdit pas aux grévistes de rester devant la société, mais elle interdit de rester dans les locaux de l'Entreprise.

Nous appelons donc à un mouvement de grève jeudi 6 novembre l'après-midi pour le Terrain, la matinée sur Vélizy, Joliot et Saint-Hilaire où nous organiserons des rassemblements, et bien sûr, toute la journée pour celles et ceux qui le souhaitent.